

## LE CENTIN COLLEGIAL

### Un jeune homme au Collège.

L'an dernier, naissait, sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada, une œuvre baptisée par

sou par mois, à un fonds spécial, à même lequel la société pourrait puiser les ressources nécessaires à assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts.



M. Joséphat Auclair, le premier bénéficiaire du Centin Collégial.

leur obole au "Centin Collégial". Et la Société se trouva bientôt en possession d'un fonds capable d'ouvrir les portes des collèges classiques à quatre orphelins.

Le premier enfant appelé à bénéficier de l'œuvre du "Centin Collégial", est entré lundi, le 8 janvier, au Juniorat du Sacré-Cœur d'Ottawa. Il porte nom Joséphat Auclair. Est orphelin de père et de mère, est âgé de quatorze ans, a déjà fait une année de cours classique. Grâce à l'Union St-Joseph du Canada, le jeune Auclair, dont le père, décédé au mois de décembre dernier, a laissé quatre orphelins sans ressources autres qu'une police d'assurance de mille piastres, va continuer des études qui lui ouvriront les carrières libérales. Il a du talent, de l'application, du courage, et, selon le mot du Président général, il promet de devenir quelqu'un.

L'Union St-Joseph du Canada fait, par le "Centin Collégial", œuvre patriotique : elle prépare à l'Eglise des apôtres, à la Patrie des citoyens, à la nationalité des défenseurs.

\*\*\*

Nous croyons devoir reproduire ici deux lettres, l'une du Révérend J. A. Myrand, curé de la paroisse Ste-Anne d'Ottawa, recommandant M. Joséphat Auclair à l'Union St-Joseph du Canada, et l'autre du Révérend J. E. Jeannotte, O.M.I., félicitant la Société de l'œuvre féconde qu'elle accomplit grâce au "Centin Collégial".

Ste-Anne d'Ottawa, 20 déc.

A M. G. W. Séguin,  
Président général de l'Union  
St-Joseph du Canada,

Cher M. le Président,

Il y a quelques années, dans mon "Bulletin Paroissial", je disais, parlant de la mutualité : "Quand on considère les bienfaits que les sociétés mutuelles sèment autour d'elles à larges mains ; quand l'on songe au soleil dont elles illuminent les humbles mansardes et aux espoirs dont elles enrichissent les familles pauvres et déshéritées ; quand l'on calcule les courages qu'elles relèvent et les souffrances qu'elles consolent, nous ne pouvons que féliciter ceux qui, enrôlés dans leurs

phalanges, ont recherché leur protection."

Depuis que j'ai tracé ces quelques lignes, M. le Président, vous avez eu l'heureuse idée, — je dirai même une inspiration toute divine, — d'établir, dans votre admirable société, toute de bienfaisance, le "Centin Collégial", qui vous a attiré, à si juste titre, de si touchants éloges.

Il y a quelques mois, un de vos sociétaires avait la douleur de perdre, presque subitement, son épouse, mère chrétienne et épouse dévouée s'il en fut jamais, lui laissant le soin de quatre jeunes enfants. Il y a à peine une semaine, après quelques jours de maladie seulement, lui-même, Venance Auclair, dût quitter ce monde pour une vie meilleure, laissant ces quatre jeunes enfants sans autres ressources que les bénéfices de votre société, à laquelle il appartenait depuis plusieurs années.

Je me demande, M. le Président, si l'un des enfants, le plus âgé, garçon de 14 ans, intelligent et bon, ne pourrait pas jouir de cet admirable privilège du "Centin Collégial".

Jamais vous n'auriez de cas plus digne de considération.

L'enfant, maintenant seul et sans soutien, laborieux et bien doué, pourrait être une preuve vivante du bien que peut faire le "Centin Collégial", et l'Union St-Joseph du Canada aurait l'occasion de prouver à tous ses membres l'utilité et les bienfaits de ce privilège.

J'espère donc, M. le Président, recevoir de vous, et sous peu, une réponse favorable qui apporterait la joie et l'espérance à ce jeune orphelin.

Sincèrement à vous,

J. A. MYRAND,  
Ptre-curé.

\*\*\*

Ottawa, 9 janvier 1911.

Cher Monsieur Séguin,

J'ai été très heureux, sur la recommandation des officiers de l'Union St-Joseph du Canada, d'admettre le jeune Joseph Auclair au Juniorat. C'est le premier fruit de votre œuvre admirable du "Centin Collégial", qui, je l'espère, en produira d'autres, nombreux et excellents. Ce n'est pas un acte de charité ordinaire que vous faites là, mais de la noble et intelligente mutualité ; dont votre Société devrait largement bénéficier plus tard. Plus que cela, en donnant une instruction solide et chrétienne aux fils de vos sociétaires défunts, vous préparez aux nôtres une plus large part de légitime influence dans notre cher pays.

Veuillez agréer mes remerciements et mes félicitations.

Votre tout dévoué,

J. E. JEANNOTTE, O.M.I.

\*\*\*

Nous donnons ici-même la photographie de M. Joséphat Auclair, le bénéficiaire du "Centin Collégial", et copie du reçu du Révérend Père Jeannotte, Supérieur du Juniorat du Sacré-Cœur.

son fondateur : "Œuvre du Centin Collégial". Il s'agissait de faire verser, à chacun des membres de cette grande société mutuelle, un

L'appel de M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, fut entendu. Les membres donnèrent généreusement

### Juniorat du Sacré-Cœur.

Ottawa, 7 Janvier 1911

Recu de l'Union Saint Joseph du Canada  
par l'entremise de M. G. W. Séguin - Ptre.  
la somme de soixante 00 100 Piastres.

pour la pension de Joseph Auclair  
jusqu'à juillet 1911

J. E. Jeannotte O.M.I.